

Séance du 17 juillet 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 11 juillet 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Castel, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salducci, M. Pocq, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Brau-Boirie, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Belbaraka, Mme Destin, M. Boutonnet, M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Capdevielle, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Aragon à Mme Capdevielle, M. Bergé à M. Etcheto.

SECRETAIRE : Mme Bensoussan.

-oOo-

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE – Politique de la Ville – Rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'année 2013.

Conformément à l'article L.1111.2 du Code général des collectivités territoriales, les communes bénéficiaires de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) doivent établir un rapport retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre ainsi que les conditions de leur financement.

Le présent rapport a pour objet de rappeler les principales actions menées au cours de l'année 2013 dans ce domaine.

1 – Exposé :

Instituée par la loi d'orientation pour la ville du 13 mai 1991, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) représente, parmi les dispositifs de péréquation existants, la plus importante dotation versée par l'Etat aux communes. Depuis la loi de finances pour 2009, l'articulation entre la DSUCS et la politique de la ville a été clarifiée.

En effet, cette réforme portait un double objectif : accroître fortement l'enveloppe globale de la DSU et la concentrer sur les communes prioritaires en terme de politique de la ville, c'est-à-dire titulaires des Zones urbaines sensibles (ZUS) et des Zones franches urbaines (ZFU).

L'enveloppe nationale au titre de la DSUCS, s'est élevée à 1,49 milliard d'euros (contre 1,37 milliard d'euros en 2012, soit + 8,7% par rapport à l'exercice précédent) répartie conformément aux dispositions de la circulaire du 18 avril 2013.

En 2013, la Ville de Bayonne a perçu, au titre de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, un montant de 1 027 414 €, identique par rapport à l'exercice précédent, et ce depuis 2011.

731 communes de plus de 10 000 habitants ont perçu une DSUCS en 2013, avec un effort constant de concentration des moyens sur les communes les plus en difficulté. En effet, conformément à l'objectif posé par l'article L. 2334-15 du code général des collectivités territoriales, l'affectation de cette dotation contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population. Pour Bayonne, la DSUCS couvre 15,8 % du total des actions relevant du développement social urbain, d'un montant de 6 495 775 €.

Ainsi, les politiques mises en place par la Ville de Bayonne en matière de développement social urbain, de politique de la ville, de renouvellement urbain, d'amélioration du cadre de vie social et physique ont permis de soutenir notamment les actions évoquées ci-après.

2 – Les actions menées au titre de la politique de la Ville.

L'animation du Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération bayonnaise relève de la compétence de la Communauté d'agglomération et a été confiée au GIP-DSU.

La Ville a cependant voulu maintenir un lien fort avec les opérateurs de terrain sur les quartiers sensibles relevant de la géographie de la politique de la Ville. Ce lien s'est concrétisé par l'attribution de subventions d'un montant total de 50 772 €, dont les subventions pour des actions d'éducation artistique et culturelle au profit des écoles situées en réseau de réussite scolaire (programme d'actions piloté par Educazep), avec l'objectif de soutenir les actions de développement social urbain sur les quartiers du plateau Saint-Etienne (en appui au projet de rénovation urbaine).

A noter sur le registre de la politique de la Ville, que Bayonne a co-mandaté depuis le dernier trimestre 2007, sur le territoire de la ZUS, la mission d'un agent de développement de quartier, avec pour objectif de mieux articuler la politique de la Ville et les attendus du CUCS avec le projet de rénovation urbaine, de promouvoir la gestion urbaine de proximité et une démarche de concertation avec les habitants. Le poids de ce poste, cofinancé par le GIP-DSU, a été en 2013 de 45 505 €.

3 – Les autres engagements de la Ville en matière de politique sociale et urbaine.

L'action sociale – solidarité.

Au nombre de dépenses de la Ville liées à cet effort de solidarité, on retiendra notamment :

- les réductions sur les transports urbains pour les personnes âgées et sans emploi : 159 406 € ;
- l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans (dispositif « Beti Lan », géré par la Mission locale avenir jeunes) : 43 155 €.

L'effort de la Ville sur ses actions liées au logement et à l'habitat (logement d'urgence, subvention aux propriétaires pour les travaux d'amélioration de l'habitat) a été poursuivi, avec des dépenses d'un montant de 333 026 €.

En cette période de crise qui frappe les plus fragiles de nos concitoyens, l'affectation de la subvention municipale au CCAS sur les interventions sociales auprès des publics les plus touchés a été augmentée :

- personnes âgées : 743 751 €.
- action sociale aux familles défavorisées : 626 562 €.

L'action éducative.

La part des dépenses de restauration scolaire prise en charge par le budget de la ville s'élève pour 2013 à 1 728 582 €.

De plus, la Ville propose des actions de soutien scolaire aux enfants du réseau de réussite scolaire (RSS), notamment au travers du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) de l'Espace socio-culturel municipal, qui a représenté un total de charges de 51 548 €.

La Ville a mobilisé pour la 6^{ème} année, les acteurs du réseau de réussite éducative autour de son Programme de Réussite Éducative, sur lequel elle a investi 115 000 €.

L'animation jeunesse et de quartier.

De la même manière, la Ville anime et soutient de façon conséquente le fonctionnement de nombreuses structures :

- les structures centres sociaux de quartier (Maisons de la Vie Citoyenne, l'Espace socio-culturel municipal) pour 791 941 €, auxquels s'ajoute la prise en charge des postes de directeurs des MVC à la Fédération des MJC (60 000 €) et du FONJEP (60 000 €) ;
- les Centres de loisirs sans hébergement = 478 000 € ;
- le Bureau Informations Jeunesse = 188 182 € ;
- les animations péri et extrascolaires à destination du public enfance jeunesse = 535 937 €
- la gestion de la Salle l'Albizia, mise à disposition de la population bayonnaise pour les fêtes familiales = 16 230 €.

Les différentes dépenses réalisées par la Ville au cours de l'année 2013 au titre du développement social urbain sont retranscrites dans le tableau ci-annexé.

Le conseil municipal prend connaissance du présent rapport qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.